

Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal*

du 30 janvier 2017

Conseillers absents excusés : P. Carrière, pouvoir à B. Larroche ; J.-B. Filippetto.
Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

♦ Élection d'un adjoint au maire.

Suite à la démission de Bernard Saffon de ses fonctions de deuxième adjoint au maire et de conseiller municipal, Claude Lafon, maire de la commune, propose d'élire un nouvel adjoint.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

13 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carrière, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J.-M. Jimenez, B. Larroche, J.-L. Lucas.

M. le maire fait appel à candidatures.

Aude Dardard et Nathalie Fauré sont candidates.

Aude Dardard propose d'être en charge de la commission Finances dans le but d'établir un suivi périodique et régulier des finances de la commune.

Nathalie Fauré propose d'être en charge de la commission Urbanisme afin de gérer les dossiers en cours, dont le PLU, et de vérifier avec les membres de la commission Urbanisme les conformités des constructions et rénovations.

José-Manuel Jimenez et Magali Denoy, conseillers municipaux, sont nommés assesseurs. L'élection s'effectue à bulletins secrets. Vote du 1^{er} tour :

Nathalie Fauré : 9 voix ;

Aude Dardard : 4 voix

Nathalie Fauré est élue 3^e adjointe au 1^{er} tour, à la majorité absolue.

♦ Délibération d'opposition au transfert de la compétence Plan local d'urbanisme (PLU) à l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

M. le maire expose les raisons pour lesquelles l'opposition à ce transfert de compétence est souhaitable :

- la commune est déjà dotée d'une carte communale qui a été approuvée le 12 septembre 2006 et le conseil municipal a prescrit le 18 décembre 2008 l'élaboration du PLU.

- Le conseil municipal s'est engagé à élaborer le PLU

dans le but de maîtriser l'augmentation de la population et de respecter un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

- Le conseil municipal n'a pas donné la compétence à l'intercommunalité pour établir le document de planification définissant les capacités d'urbanisation de notre commune.

L'assemblée décide à la majorité des présents de s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'EPCI.

1 voix défavorable : B. Larroche.

12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carrière, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J.-M. Jimenez, J.-L. Lucas.

♦ Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs (ALAE).

Quelques modifications ont été apportées sur les articles 3.1. Accueil et départ des enfants, 3.4. Fonctionnement de la cantine et 4.2. Restauration scolaire.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

Christine Bénazet, adjointe au maire, fait part au conseil municipal du souhait de Mmes Adriana Bénézech et Martine Noguera de participer à une formation dans le but d'apporter de nouvelles activités à l'ALAE. Ces formations sont prises en charge financièrement par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

♦ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de l'école : rénovation ou construction neuve.

Deux devis ont été proposés, par la société Ergonova Conseil pour un montant compris entre 23 000 et 28 000 € HT et l'entreprise IS-e-AMO pour un montant de 14 250 € HT.

L'assemblée décide à l'unanimité des présents de choisir l'entreprise IS-e-AMO.

* Les comptes-rendus de séances sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Ordre du jour complémentaire

◆ Installation d'une rampe équipée de projecteurs à la salle des fêtes.

Sylvain Gasc, adjoint en charge des travaux, propose un devis de l'entreprise JLC Acoustique pour un montant de 2 882,40 € TTC.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

9 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

P. Balty est favorable à cette installation à condition que l'éclairage ne soit pas agressif pour les yeux. Sylvain Gasc lui répond qu'il n'y a pas de risque d'éblouissement.

3 voix défavorables : B. Larroche, N. Fauré, P. Carriere.

1 abstention : A. Dardard.

Demande de subvention par l'association « Les Carretous ».

Demande de subvention d'un montant de 10 000 € pour la prochaine Feste de la Pasturo.

Le budget prévisionnel de la manifestation et le bilan financier de l'exercice sont présentés à l'assemblée.

La majorité des présents donne un accord de principe dans l'attente de devis manquants.

9 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

4 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, A. Dardard, N. Fauré.

◆ Délibération pour la défense des intérêts de la commune.

Le conseil municipal autorise M. le maire à exercer l'action civile, au nom de la commune et à la représenter devant les instances juridiques dans le cadre des poursuites engagées à l'encontre d'un administré. Le cabinet Bouyssou & associés est désigné pour représenter la commune dans cette instance.

◆ Revêtement de la rue de l'Ancien Petit Fossé

Sylvain Gasc, adjoint en charge des travaux, propose un revêtement sous la forme d'un enrobé à chaud qui entraînerait un surplus de 3000 € par rapport au montant initial.

L'assemblée décide à la majorité des présents de maintenir le revêtement tri-couche prévu sur le devis accepté initialement par le Conseil municipal.

2 voix favorables : Cl. Lafon, S. Gasc.

9 voix défavorables : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard,

N. Fauré, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 abstentions : M. Denoy, J-M. Jimenez.

◆ Urbanisme demandes

PC : Gilbert Carrière, maison individuelle, route de Nailloux. Le secteur routier donne un avis défavorable à la demande d'autorisation de voirie.

PC : M. Patrick Colombies, maison individuelle, chemin de Ronde.

PC : Anthony Lopes, maison individuelle, impasse d'En Régis, conformité.

PC : Jacques Grand, maison individuelle, 43 route de Nailloux, conformité.

PC : Roberte Julien, transformation d'une habitation en deux habitations, chemin de la Capelle.

PC : Gérald Jeannerot, maison individuelle à Cante-gril. La demande est refusée car le terrain est situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

DP : Alexis Brunel, piscine, 36 côte de Négra.

DP : M. Didier Giacobbo, division foncière, 3 chemin de Saint-Léon. Un alignement permet de délimiter le domaine privé du domaine public.

DP : M. Daniel Libres, modification de façades, chemin de Goudet. Le dossier étant incomplet, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas en mesure d'exercer cette compétence et s'oppose à la délivrance de l'autorisation de travaux.

La direction des finances demande des informations complémentaires sur des constructions réalisées dans la commune. Les membres de la commission Urbanisme vérifieront l'avancée des travaux afin d'apporter les informations demandées.

◆ Comptes-rendus de réunions.

Commission Travaux du 4 et 9 janvier 2017

Sylvain Gasc, adjoint en charge des travaux, fait le point sur la salle des fêtes :

- les marches donnant accès à la cuisine étant tachées, il propose de les protéger en les enduisant d'huile de lin ;

- une cloison sera posée aux WC publics, à côté de la salle des fêtes.

Groupe École du 5 janvier 2017

Les élus participant à ce groupe de travail, la directrice d'école, la directrice de l'ALAE, les ATSEM, la cantinière et les délégués de parents d'élèves ont listé les besoins de l'école. La synthèse sera remise au programmiste en charge de l'étude comparative entre la possibilité d'une construction neuve et d'une rénovation des bâtiments existants.

Commission finances du 25 janvier 2017

Les membres de la commission Finances proposent :

- de déléguer au bureau municipal la prise de décision pour des achats ou des travaux inférieurs à 3 000 € HT après avis de la commission concernée par les dépenses. Au-delà de 3 000 € HT, plusieurs devis doivent être demandés.
- Catastrophes naturelles : ouverture d'une ligne budgétaire annuelle avec un montant à définir en commission Finances.
- Subventions aux associations : à chaque association sera demandé un bilan annuel, un budget prévisionnel et des devis pour les demandes de subvention importantes. Ces documents seront examinés par les membres de la commission Finances qui proposeront le montant de subvention à accorder en conseil municipal.

Cap Lauragais du 1^{er} décembre 2016

Finances et ressources humaines.

Syndicat intercommunal des eaux des coteaux Hers Ariège (SIECHA) du 6 décembre 2016

Finances, travaux et acquisition.

Service public de l'eau Hers-Ariège (SPEHA)

- 10 janvier 2017 : travaux et acquisition, Finances. Administratif : installation du Comité syndical et élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau. Parmi les points abordés : branchement électrique du réservoir aérien de Montesquieu-Lauragais et de Saint-Léon effectué par le SDEHG.
- 24 janvier 2017 : définition de la délégation accordée au président par le comité syndical pour la durée de son mandat

◆ Informations diverses

- Félicitations du Conseil départemental pour le prix obtenu par la commune au concours des Villes et Villages Fleuris 2016 de la Haute-Garonne.
 - Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : lors de sa séance du 19/12/2016, le bureau a approuvé la proposition visant à autoriser la pose de réseaux de communications électroniques sur les supports du réseau aérien de distribution d'électricité.
 - AMF - Mairie Info : les sénateurs ne souhaitent pas une augmentation de la fiscalité des indemnités de fonction des élus locaux.
 - Lycée Le Caousou : demande de prêt du stade, ainsi que des vestiaires, pour accueillir les jeunes élèves qui participeront à la 35^e marche de solidarité le jeudi 27 avril 2017.
- Accord de l'assemblée.

- INSEE : recensement de la population en 2014 applicable au 1^{er} janvier 2017. La commune de Montesquieu-Lauragais compte 973 habitants.

- Courriers d'administrés :

- demande de signalisation au carrefour situé sur la RD 16 desservant d'un côté la côte de Négra et de l'autre le hameau de Négra (route de Villeneuve) car celui-ci est dangereux pour les enfants qui traversent et qui attendent le bus scolaire.

- concernant la sécurité d'accès de ses véhicules sur la RD 16.

M. le maire a transmis les courriers à M. Bendjebbar, chef du secteur routier de Villefranche de Lauragais, avec qui il fera le point sur les dossiers en cours.

- Signalement d'infiltrations d'eau dans le sous-sol de leur habitation ainsi que la présence d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales qui traverse leur jardin. Un diagnostic sera réalisé par le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA). Un courrier sera envoyé aux administrés pour les en informer.

- Courrier du directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne adressant une copie de l'arrêté préfectoral autorisant la société LIDL à construire et exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Baziège, lieu-dit « Pigné-Lupis ».

- L'ensemble paroissial de Villefranche informe de la possibilité de célébrer la messe pour la fête locale 2017 de la commune.

- Par courrier, la commune demande le retrait de la parcelle ZE n°3 de la zone de protection des abords du canal. Elle est en voie d'acquisition par le SMEA pour y implanter la nouvelle station d'épuration.

- Office national des forêts (ONF) : la coupe de bois sera renouvelée en 2017. Christian Crouzil, conseiller municipal, propose de contacter un bûcheron.

- Agence régionale de santé (ARS) : prélèvement d'eau au stade pour analyse (robinet extérieur). L'échantillon est conforme aux exigences de qualité en vigueur.

- Christian Portet, maire de Calmont, a été élu Président de la nouvelle communauté de communes « Terres du Lauragais ».

- Lors de fortes pluies, et malgré l'aquadrain, de l'eau stagne sous l'abri bus situé au Calvaire.

- Le fossé de la côte d'En Serny est encombré et devrait être curé.

- Les pigeons causent des dégâts dans le village. Nathalie Fauré, adjointe au maire, va se renseigner afin de savoir si une battue est toujours autorisée.

- Le radar pédagogique sur la RD 16 à l'entrée ouest du village ne fonctionne pas correctement.
- En raison de la météo seule une partie du fossé a été curé au lieu-dit « Le Fleurat ». Le travail sera achevé dès que possible.

Séance levée à 00h15.